

*D*irection des *A*ffaires *c*ulturelles

Archives *m*unicipales et *D*ocumentation

Elections municipales
6 et 13 mars 1983

Conseil municipal
Installation

12 mars 1983

Sommaire

Elections municipales du 6 et 13 mars 1983

Conseil municipal, séance du 12 mars 1983 : Procès verbal de l'élection du maire
et des adjoints

p. 3-12

Conseil municipal, séance du 30 mars 1983 : désignation des délégués au sein des commissions p.13-53

Conseil municipal, séance du 12 mars 1983 : élection du maire et des adjoints (registre des délibérations 313W28)



Pour le Préfet, Commissaire de la République du
Département de la Seine-Saint-Denis et par délégation,
Le Directeur de l'Administration Communale

831047

S. Lafied
S. LAFIED

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU
CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE
ET DE 14 ADJOINTS

L'an mil neuf cent quatre vingt trois, le douze Mars à 15 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'AUBERVILLIERS proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 6 Mars 1983 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 121-10 et L 122-5 du Code des Communes.

Etaient présents MM. les Conseillers Municipaux :

M. KARMAN André, M. RALITE Jack, M. SIZAIRE Bernard, M. SIVY Jean, Mme CATHALIFAUD Madeleine, Mme CARON-SPRINGHETTI Carmen, M. MONZAUGE Jacques, M. DEL-MONTE Gérard, M. PENISSON GUY-PAUL, M. VINCENT Bernard, M. TAYSSE Roland, Mme BONETTO Suzanne, Mme VERGÉ Ginette, Mme LESAGE Lucienne, M. DESPLANQUES Alain, M. FARGES Paul, M. RAILLARD Alain, Mme INCORVAIA Yvette, M. HUZARD Adrien, M. MALETRAS Gaston, Mme MARTY Monique, M. TAILLADE Robert, M. PEJOUX Léon, M. ZOMER Bruno, M. BERTHEUIL René, M. DUMELIE Guy, M. KAHN Jean-Victor, M. COMBES Paul, Melle PINNA Marie-Ange, Mme DER LOUGHIAN Josiane, M. ROS Sylvain, M. BELTRAN José, M. TAMET Yves, Mme ROUGIER Danielle, M. HENNEBELLE Jean-Pierre, M. MATHIEU Paul, Mme GALIAY Marie, Melle MARTIN Sylvie, M. LATTAUD Michel, M. GRUMET Jacques, M. CARTIGNY Ernest, M. GALLAIS Yves, M. MIGNOT Louis, M. BOYER Gérard, Mme PEJOIS Ginette, M. VIDAL Bernard, M. LABOIS Raymond, M. REBOUX Jacques, Mme GIULIANOTTI Françoise.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur André KARMAN, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

MM. A. KARMAN, J. RALITE, B. SIZAIRE, J. SIVY, Mme CATHALIFAUD M, Mme C. CARON SPRINGHETTI, MM. J. MONZAUGE, G. DEL-MONTE, G.P PENISSON, B. VINCENT, R. TAYSSE, Mmes S. BONETTO, G. VERGE, L. LESAGE, MM. A. DESPLANQUES, P. FARGES, A. RAILLARD, Mme Y. INCORVAIA, MM. HUZARD A., G. MALETRAS, Mme M. MARTY, MM. R. TAILLADE, L. PEJOUX, B. ZOMER, R. BERTHEUIL, G. DUMELIE, J.V KAHN, P. COMBES, Melle M.A PINNA, Mme J. DER LOUGHIAN, MM. S. ROS, J. BELTRAN, Y. TAMET, Mme D. ROUGIER, MM. J.P HENNEBELLE, P. MATHIEU, Mme M. GALIAY, Melle S. MARTIN, MM. M. LATTAUD, J. GRUMET, E. CARTIGNY, MM. Y GALLAIS, L.MIGNOT, G. BOYER, Mme G. PEJOIS, MM. B. VIDAL, R. LABOIS, M. J. REBOUX, Mme F. GIULIANOTTI, dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur René BERTHEUIL, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Melle Sylvie MARTIN et Melle Marie-Ange PINNA.

ELECTION DU MAIRE

Premier Tour de Scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 122-4, L 122-5, et L 122-8 du Code des Communes, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 122-4 du Code des Communes.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25

Ont obtenu :

M. André KARMAN	quarante voix (40)
M. Ernest CARTIGNY	six voix (6)
Mme Françoise GIULIANOTTI	trois voix (3)

Monsieur André KARMAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire, à l'élection du 1er Adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral.....	6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	43
Majorité absolue	22

Ont obtenu :

Monsieur Jack RALITE	quarante voix (40)
Monsieur Jacques REBOUX	trois voix (3)

Monsieur Jack RALITE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire, à l'élection du deuxième Adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	43
Majorité absolue	22

Ont obtenu :

Monsieur Jean SIVY	quarante voix (40)
Madame GIULIANOTTI Françoise	trois voix (3)

Monsieur Jean SIVY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire, à l'élection du troisième Adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	43
Majorité absolue	22

Ont obtenu :

Madame Madeleine CATHALIFAUD	quarante voix (40)
Monsieur Raymond LABOIS	trois voix (3)

Madame Madeleine CATHALIFAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire, à l'élection du quatrième Adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code électoral	6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	43
Majorité absolue	22

Ont obtenu :

Monsieur Bernard SIZAIRE	quarante voix (40)
Monsieur Jacques REBOUX	trois voix (3)

Monsieur Bernard SIZAIRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

...

Le Directeur de l'Administration Comm.



83 048

S. Lapuy
S. LAPUY

ELECTION DU CINQUIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire, à l'élection du cinquième adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire : Bulletins litigieux énumérés aux articles	
L 65 et L 66 du Code Electoral	6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	43
Majorité absolue	22

Ont obtenu :

Madame CARON Carmen	quarante voix	(40)
Madame GIULIANOTT Françoise	trois voix	(3)

Madame CARON Carmen ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

ELECTION DU SIXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire, à l'élection du sixième Adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire : Bulletins litigieux énumérés aux articles	
L 65 et L 66 du Code Electoral	6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	43
Majorité Absolue	22

Ont obtenu :

Monsieur Gérard DEL-MONTE	quarante voix	(40)
Monsieur Raymond LABOIS	trois voix	(3)

Monsieur DEL-MONTE Gérard ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SEPTIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire, à l'élection du septième Adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	49
A déduire : Bulletins litigieux énumérés aux articles	
L 65 et L 66 du Code Electoral	6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	43
Majorité absolue	22

Ont obtenu :

Monsieur PENISSON Guy-Paul	quarante et une voix	(41)
Monsieur REBOUX Jacques	deux voix	(2)

Monsieur PENISSON Guy-Paul ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

...

ELECTION DU HUITIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire, à l'élection du huitième adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 49
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et
L 66 du Code électoral 6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 43
Majorité absolue 22

Ont obtenu :

Monsieur TAYSSE Roland quarante voix (40)
Madame GIULIANOTTI Françoise trois voix (3)

Monsieur Roland TAYSSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU NEUVIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire, à l'élection du neuvième adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 49
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et
L 66 du Code électoral 6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 43
Majorité absolue 22

Ont obtenu :

Monsieur Jacques MONZAUGE quarante voix (40)
Monsieur Raymond LABOIS trois (3)

Monsieur Jacques MONZAUGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU DIXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire, à l'élection du dixième adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 49
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et
L 66 du Code électoral 6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 43
Majorité absolue 22

Ont obtenu :

Monsieur Guy DUMELIE quarante voix (40)
Monsieur Jacques REBOUX trois voix (3)

Monsieur Guy DUMELIE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU ONZIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire, à l'élection du onzième adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 49
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et
L 66 du Code électoral 6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 43
Majorité absolue 22

Ont obtenu :

Madame Marie GALIAY quarante voix (40)
Madame Françoise GIULIANOTTI trois (3)

Madame Marie GALIAY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

...

Pour le Préfet, Commissaire de la République
Département de la Seine-Saint-Denis
Le Directeur de l'Administration



Sapuz
S. LAPIERRE

ELECTION DU DOUZIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire, à l'élection du douzième adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 49
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65
et L 66 du Code Electoral 6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 43
Majorité absolue 22

Ont obtenu :

Monsieur Paul COMBES quarante voix (40)
Monsieur Raymond LABOIS trois voix (3)

Monsieur Paul COMBES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TREIZIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire à l'élection du treizième adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 49
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65
et L 66 du Code Electoral 6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 43
Majorité absolue 22

Ont obtenu :

Monsieur Bruno ZOMER quarante voix (40)
Monsieur Jacques REBOUX trois voix (3)

Monsieur Bruno ZOMER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU QUATORZIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur André KARMAN, élu Maire à l'élection du quatorzième adjoint.

Premier Tour de Scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 49
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65
et L 66 du Code Electoral 6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés 43
Majorité absolue 22

Ont obtenu :

Madame Lucienne LESAGE quarante voix (40)
Madame Françoise GIULIANOTTI trois voix (3)

Madame Lucienne LESAGE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Adjoint et a été immédiatement installée.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 17 H.

DÉPARTEMENT
de la
SEINE-SAINT-DENIS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE D'AUBERVILLIERS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 1983

Nombre de Membres composant
le Conseil Municipal 49
En exercice 49
Présents 49

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS, le douze Mars à 15 H, le Conseil Municipal d'AUBERVILLIERS, convoqué le 8 Mars 1983, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René BERTHEUIL, le plus âgé des membres du Conseil.

Etaient présents : MM. KARMAN, RALITE, SIZAIRE, SIVY, Mmes CATHALIFAUD, CARON-SPRINGHETTI, MM. MONZAUGE, DEL-MONTE, PENISSON, VINCENT, TAYSSE, Mmes BONETTO, VERGE, LESAGE, MM. DESPLANQUES, FARGES, RAILLARD, Mme INCORVAIA, MM. HUZARD, MALETRAS, Mme MARTY, MM. TAILLADE, PEJOUX, ZOMER, DUMELIE, KAHN, COMBES, Melle PINNA, Mme DER-LOUGHIAN, MM. ROS, BELTRAN, TAMET, Mme ROUGIER, MM. HENNEBELLE, MATHIEU, Mme GALIAY, Melle MARTIN, MM. LATTAUD, GRUMET, CARTIGNY, GALLAIS, MIGNOT, BOYER, Mme PEJOIS, MM. VIDAL, LABOIS, REBOUX, Mme GIULIANOTTI.

Secrétaires de séance : Melles MARTIN et PINNA.

A l'issue de l'élection du Maire, la présidence est passée à Monsieur André KARMAN, Maire.

SIGNATURE DES PRESENTS :

M. KARMAN	M. RALITE	M. SIZAIRE	M. SIVY	Mme CATHALIFAUD
Mme CARON-SPRINGHETTI	M. MONZAUGE	M. DEL-MONTE	M. PENISSON	M. VINCENT
Mme BONETTO	M. DESPLANQUES	Mme VERGE	Mme LESAGE	M. DESPLANQUES
M. FARGES	M. RAILLARD	Mme INCORVAIA	M. HUZARD	M. MALETRAS
Mme MARTY	M. TAILLADE	M. PEJOUX	M. ZOMER	M. BERTHEUIL
M. DUMELIE	M. KAHN	M. COMBES	Melle PINNA	Mme DER-LOUGHIAN
M. ROS	M. BELTRAN	M. TAMET	Mme ROUGIER	M. HENNEBELLE
M. MATHIEU	Mme GALIAY	Melle MARTIN	M. LATTAUD	M. GRUMET
M. CARTIGNY	M. GALLAIS	M. MIGNOT	M. BOYER	Mme PEJOIS
M. VIDAL	M. LABOIS	M. REBOUX	Mme GIULIANOTTI	

ILLIERS
PAL
ARS 1983

Pour le Préfet Commissaire de la République du
Département de la Seine-Saint-Denis
Le Directeur de l'Administration Communale



S. LAPIERRE
S. LAPIERRE

83 050

OBJET : ELECTION DU MAIRE.

83-72

LE CONSEIL,

Vu les articles L 122-4, L 122-5 et L 122-8 du Code des Communes,

Considérant que Monsieur KARMAN a obtenu la majorité absolue
des suffrages exprimés au 1er tour de scrutin,

DELIBERE :

ELIT Monsieur André KARMAN, Maire de la Ville d'AUBERVILLIERS.

LE MAIRE



André Karmann

VILLE D'AUBERVILLIERS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 1983

OBJET : CREATION DE 14 POSTES
D'ADJOINTS.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 122-2 du Code des Communes, modifié par la
loi n° 82-974 du 19 Novembre 1982,

Considérant que le Conseil Municipal est composé de 49 Membres,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DELIBERE :

CREE 14 postes d'adjoints au Maire.

LE MAIRE



[Handwritten signature]



Par le Préfet Commissaire de la République du
Département de la Seine-Saint-Denis et par délégation,
Le Directeur de l'Administration Communale p/

83 051

S. LAMÉD.

83-74

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 122-4 à L 122-9, R 121-1 et R 121-11 du Code
des Communes,

Vu la délibération de ce jour créant 14 postes d'adjoints au Maire
Sur proposition de Monsieur le Maire,

DELIBERE :

Sont élus adjoints au Maire au 1er Tour de scrutin :

- 1er Adjoint : Monsieur Jack RALITE;
- 2ème Adjoint : Monsieur Jean SIVY, délégué à l'urbanisme logement -
cadre de vie - sécurité ;
- 3ème Adjoint : Madame Madeleine CATHALIFAUD, née VALLEE, déléguée à la
Santé - action sociale - crèches ;
- 4ème Adjoint : Monsieur Bernard SIZAIRE, délégué à l'enfance ;
- 5ème Adjoint : Madame Carmen CARON-SPRINGHETTI, déléguée à l'enseignement
primaire et maternel ;
- 6ème Adjoint : Monsieur Gérard DEL-MONTE, délégué aux travaux - voirie -
économie - circulation ;
- 7ème Adjoint : Monsieur Guy-Paul PENISSON, délégué à l'économie - relations
avec les syndicats immigration ;
- 8ème Adjoint : Monsieur Roland TAYSSE, délégué à la Jeunesse - formation
professionnelle ;
- 9ème Adjoint : Monsieur Jacques MONZAUGE, délégué à l'enseignement secondai
re ;
- 10ème Adjoint : Monsieur Guy DUMELIE, délégué à la culture ;
- 11ème Adjoint : Madame Marie GALLIAY, née SUCH, déléguée à la caisse des Eco
les ;
- 12ème Adjoint : Monsieur Paul COMBES, délégué à l'information ;
- 13ème Adjoint : Monsieur Bruno ZOMER, délégué au sport ;
- 14ème Adjoint : Madame Lucienne LESAGE, née MITTON, déléguée aux
personnes âgées.

LE MAIRE



[Signature]

VILLE D'AUBERVILLIERS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
12 Mars 1983

LISTE D'EMARGEMENT

M. KARMAN	<i>A. Karmann</i>	M. DUMELIE	<i>Dumelie</i>
M. RALITE	<i>Yves Ralite</i>	M. KAHN	<i>J. Kahn</i>
M. SIZAIRE	<i>S. Sizaire</i>	M. COMBES	<i>Combes</i>
M. SIVY	<i>Sivy</i>	Melle PINNA	<i>Pinna</i>
Mme CATHALIFAUD	<i>Cathalifaud</i>	Mme DER-LOUGHIAN	<i>Der Loughian</i>
Mme CARON-SPRINGHETTI	<i>Caron</i>	M. ROS	<i>Ros</i>
M. MONZAUGE	<i>Monzaugue</i>	M. BELTRAN	<i>Beltran</i>
M. DEL-MONTE	<i>Del Monte</i>	M. TAMET	<i>Tamet</i>
M. PENISSON	<i>Penisson</i>	Mme ROUGIER	<i>Rougier</i>
M. VINCENT	<i>Vincent</i>	M. HENNEBELLE	<i>Hennebelle</i>
M. TAYSSE	<i>Taysse</i>	M. MATHIEU	<i>Mathieu</i>
Mme BONETTO	<i>Bonetto</i>	Mme GALIAY	<i>Galiay</i>
Mme VERGE	<i>Verge</i>	Melle MARTIN	<i>Martin</i>
Mme LESAGE	<i>Lesage</i>	M. LATAUD	<i>Lataud</i>
M. DESPLANQUES	<i>Desplanques</i>	M. GRUMET	<i>Grumet</i>
M. FARGES	<i>Farges</i>	M. CARTIGNY	<i>Cartigny</i>
M. RAILLARD	<i>Raillard</i>	M. GALLAIS	<i>Gallais</i>
Mme INCORVAIA	<i>Incorvaia</i>	M. MIGNOT	<i>Mignot</i>
M. HUZARD	<i>Huzard</i>	M. BOYER	<i>Boyer</i>
M. MALETRAS	<i>Maletras</i>	Mme PEJOIS	<i>Pejois</i>
Mme MARTY	<i>Marty</i>	M. VIDAL	<i>Vidal</i>
M. TAILLADE	<i>Taillade</i>	M. LABOIS	<i>Labois</i>
M. PEJOUX	<i>Pejoux</i>	M. REBOUX	<i>Reboux</i>
M. ZOMER	<i>ZOMER</i>	Mme GIULIANOTTI	<i>Giulianotti</i>
M. BERTHEUIL	<i>Bertheuil</i>		

Conseil municipal, séance du 23 mars 1983 : désignation des délégués au sein des commissions (registre des délibérations 313W28)

 Pour le Préfet Commissaire de la République du
Département de la Seine-Saint-Denis et par délégation,
Le Directeur de l'Administration Communale *PC*

83 084
Sapuz
S. LAMÉD,

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS

REF 30

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Mairie D'AUBERVILLIERS

SECRETARIAT
MCL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
23 MARS 1983

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TROIS, le vingt trois Mars à 20h 30, le Conseil Municipal d'AUBERVILLIERS, convoqué le 15 Mars 1983, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur André KARMAN, Maire d'AUBERVILLIERS, Conseiller Général de la Seine-Saint-Denis.

Etaient présents : M. SIVY, Mme CATHALIFAUD, M. SIZAIRE, Mme CARON, MM. DEL-MONTE, PENISSON, TAYSSE, MONZAUGE, DUMELIE, Mme GALIAY, MM. COMBES, ZOMER, Mme LESAGE, Adjoint au Maire - MM. BERTHEUIL, MATHIEU, HUZARD, Mmes VERGÉ, BONETTO, MM. PEJOUX, TAILLADE, Mme INCORVAIA, MM. DESPLANQUES, FARGES, MALETRAS, Mme DER-LOUGHIAN, M. LATTAUD, Mme MARTY, MM. KAHN, VINCENT, ROS, Mme ROUGIER, M. HENNEBELLE, Mlles PINNA, MARTIN, Mme PEJOIS, MM. CARTIGNY, MIGNOT, BOYER, VIDAL, GALLAIS, LABOIS, REBOUS, Mme GIULIANOTTI, Conseillers Municipaux.

<u>Excusés :</u>	<u>Représentés par :</u>
M. RALITE	M. KARMAN
M. GRUMET	M. ROS
M. BELTRAN	M. SIZAIRE
M. TAMET	M. DEL-MONTE

Absent : M. RAILLARD.

Secrétaire de séance : Mlle MARTIN.

83-75 DESIGNATION D'UN OU PLUSIEURS SECRETAIRES DE SEANCE.

Article Unique.- Désigne Mademoiselle Sylvie MARTIN, Secrétaire de séance.

83-76 CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES. COMMISSION DES FINANCES ET DU PERSONNEL.

Article 1.- Crée une commission des Finances et du Personnel.

Article 2.- Fixe à 19 le nombre de Conseillers Municipaux constituant cette commission.

Article 3.- Désigne les Conseillers Municipaux suivants pour y participer :
- MM. KARMAN, Président - RALITE, SIVY, CATHALIFAUD, SIZAIRE, CARON, DEL-MONTE, PENISSON, TAYSSE, MONZAUGE, DUMELIE, GALIAY, COMBES, ZOMER, LESAGE, BERTHEUIL, ROS, CARTIGNY, LABOIS.

83-77 SYNDICAT DES COMMUNES DE LA BANLIEUE DE PARIS POUR LE PERSONNEL. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL.

Sont désignés comme membres du Syndicat des Communes de la Banlieue de Paris pour le Personnel.
MM. SIVY, Maire-Adjoint ; BERTHEUIL, Conseiller Municipal.
Le Maire étant membre de droit.

...

83-78 COMMISSION PARITAIRE LOCALE DU PERSONNEL COMMUNAL.
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés pour représenter le Conseil Municipal à la Commission Paritaire Locale :

- MM. KARMAN, SIVY, Mme CATHALIFAUD, M. SIZAIRE, Mme CARON, MM. DEL-MONTE, PENISSON, TAYSSE, DUMELIE, Mme GALIAY, MM. COMBES, BERTHEUIL, MATHIEU.

83-79 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

TITULAIRES : M. SIVY, Mme CARON, M. PENISSON, Mme CATHALIFAUD, MM. DEL-MONTE, TAYSSE, BERTHEUIL, COMBES, LATTAUD, DUMELIE, GRUMET, BOYER, MIGNOT, THEVEIN, CHARISSIADIS, FRANCES.

SUPPLEANTS : MM. ZOMER, HUZARD, Mmes BONETTO, VERGÉ, INCORVAIA, MM. DESPLANQUES, MATHIEU, TAILLADE, HENNEBELLE, Mme GALIAY, MM. ROS, GALLAIS, Mme PEJOIS, MM. TARTY, CORNIER, BRUN.

83-80 COMMISSION DE CANDIDATURES, D'OUVERTURES DES PLIS D'APPELS D'OFFRES, D'ADJUDICATIONS. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL.

Sont désignés comme délégués titulaires du Conseil Municipal pour faire partie de la Commission de candidatures, d'ouvertures des plis d'appels d'offres et d'adjudications :

MM. SIVY, DEL-MONTE.
Le Maire étant membre de droit.

83-81 PERSONNEL COMMUNAL. COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE.
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Les 6 membres titulaires désignés par le Conseil Municipal sont les suivants : M. DEL-MONTE, Mme LESAGE, MM. HUZARD, PEJOUX, GRUMET, BOYER;
Les 6 Suppléants : Mme CARON, MM. BERTHEUIL, TAILLADE, PENISSON, GALLAIS, ROS.

83-82 CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES. COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, SECURITE.

Article 1.- Créé une commission d'Urbanisme, de Logement, de Cadre de Vie et de Sécurité.

Cette commission est présidée de droit par le Maire.

Article 2.- Fixe à 14 le nombre de Conseillers Municipaux constituant cette commission.

Article 3.- Désigne les Conseillers Municipaux suivants pour y participer :

M. SIVY, Mme CARON, MM. TAYSSE, MATHIEU, Mme INCORVAIA, MM. GRUMET, ROS, DER-LOUGHIAN, RAILLARD, KAHN, HENNEBELLE, TAMET, BOYER, LABOIS.

83-83 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE D'H.L.M. - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal pour faire partie du Conseil d'Administration de l'Office d'H.L.M. :

M. SIVY, Mmes CARON, INCORVAIA, MM. RAILLARD, CHARDAVOINE, PATURE.

83-84 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE D'H.L.M. AUBERVILLIERS-LA COURNEUVE (GESTRIM).
DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Est désigné comme délégué du Conseil Municipal pour faire partie du Conseil d'Administration de la Société d'H.L.M. d'AUBERVILLIERS - LA COURNEUVE (GESTRIM) :

- M. SIVY.

...



Pour le Préfet, Commissaire de la République du
Département de la Seine-Saint-Denis et par délégation,

Le Directeur de l'Administration Communale

83 085

S. LAPIED
S. LAPIED

- 83-85 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOEDAT 93. DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL.
Monsieur Jean SIVY, Adjoint au Maire, est désigné comme représentant au sein du Conseil d'Administration de la SOEDAT 93.
-
- 83-86 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE REGLEMENTER LA PUBLICITE.
Sont désignés pour participer au Groupe de Travail chargé de régler la Publicité :
MM. MATHIEU, GRUMET, SIVY.
-
- 83-87 COMITE NATIONAL D'ACTION CONTRE LE BRUIT. (C.N.A.B.)
Désigne Monsieur Sylvain ROS, Conseiller Municipal, pour assurer le suivi des plaintes déposées contre les nuisances de bruit.
-
- 83-88 CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES. COMMISSION SANTE, ACTION SOCIALE, CRECHE.
Désigne les Conseillers Municipaux suivants pour y participer :
Mmes CATHALIFAUD, LESAGE, VERGÉ, BONETTO, M. TAILLADE, Mmes INCORVAIA, MARTY, MM. KAHN, GALLAIS, REBOUX.
-
- 83-89 MAISON DE RETRAITE COMMUNALE. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL.
Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie de la Maison de Retraite Communale :
Mmes LESAGE et BONETTO.
Le Maire étant membre de droit.
-
- 83-90 BUREAU D'AIDE SOCIALE. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.
Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du Bureau d'Aide Sociale :
Mme CATHALIFAUD, M. BERTHEUIL, Mmes VERGE, FROGER.
Le Maire étant membre de droit.
-
- 83-91 MAISON DES ANCIENS COMBATTANTS. DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL.
Est désigné comme délégué du Conseil Municipal pour faire partie de la Maison des Anciens Combattants :
Titulaire : M. HUZARD ; Suppléant : M. MALETRAS.
-
- 83-92 SYNDICAT DES POMPES FUNEBRES GENERALES. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL.
Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du Syndicat Intercommunal des Communes de la Banlieue de Paris pour les Pompes Funèbres :
- Titulaire : M. HUZARD ; Suppléant : Mme LESAGE.
-
- 83-93 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT MEDICO-PEDAGOGIQUE. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.
Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du Conseil d'Administration de l'Institut Médico-Pédagogique :
- Mmes LESAGE, VERGÉ, INCORVAIA, M. GALLAIS.
Le Maire étant membre de droit.
-
- 83-94 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE MEDICO PSYCHO-PEDAGOGIQUE. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.
Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du Conseil d'Administration du Centre Médico-Psycho-Pédagogique :
Mme BONETTO, M. VINCENT.
Le Maire étant membre de droit.

83-95 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT DU CIMETIERE INTERCOMMUNAL
D'AUBERVILLIERS - LA COURNEUVE - DRANCY ET BOBIGNY.
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du Conseil d'Administration du Syndicat du Cimetière Intercommunal d'Aubervilliers, La Courneuve, Drancy et Bobigny :
- Délégué Titulaire : M. HUZARD ; Délégué suppléant : M. TAILLADE.

83-96 CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES. COMMISSION DE L'ENFANCE.

Article 1.- Crée une commission de l'Enfance.
Cette commission est présidée de droit par le Maire.

Article 2.- Fixe à 10 le nombre de conseillers municipaux constituant cette commission;

Article 3.- Désigne les Conseillers Municipaux suivants pour y participer :
M. SIZAIRE, Mme GALIAY, M. DESPLANQUES, Mme DER-LOUGHIAN, MM. VINCENT, HENNEBELLE, Melles PINNA, MARTIN, Mme PEJOIX, Mme GIULIANOTTI.

83-97 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES.
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. André KARMAN, Maire, étant président de droit de la Caisse des Ecoles Publiques d'Aubervilliers, sont désignés comme délégués du Conseil Municipal pour faire partie du Conseil d'Administration de cet établissement :
- MM. SIZAIRE, TAYSSE, Mme VERGE, M. DESPLANQUES, Mme DER-LOUGHIAN, Melle MARTIN, MM. DURAND, CHARTIER, DURAND, METTENDORF, Mme SINGLE, M. LEVEQUE.

83-98 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL.
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du Conseil d'Administration du Centre de Loisirs Municipal :
- Mmes GALIAY, ROUGIER, Melle PINNA, M. VINCENT.
Le Maire étant membre de droit.

83-99 AMICALE LAIQUE DES PERSONNELS D'ENCADREMENT DES COLONIES DE VACANCES ET DES
CENTRES DE LOISIRS D'AUBERVILLIERS.
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie de l'Amicale Laïque des Personnels d'Encadrement des Colonies de Vacances et des Centres de Loisirs d'Aubervilliers :
- Délégué Titulaire : M. SIZAIRE ; Délégué Suppléant : M. TAYSSE.

83-100 CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES. COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT.

Article 1.- Crée une commission de l'Enseignement.
Cette commission est présidée de droit par le Maire.

Article 2.- Fixe à 10 le nombre de conseillers municipaux constituant cette commission.

Article 3.- Désigne les Conseillers Municipaux suivantes pour y participer :
Mme CARON, MM. SIZAIRE, MONZAUGE, DUMELIE, PEJOUX, DESPLANQUES, Mme ROUGIER, Melle PINNA, Mme PEJOIX, Mme GIULIANOTTI.

83-101 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE CLASSIQUE HENRI WALLON.
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du Conseil d'Administration du Lycée Classique Henri Wallon :
- Délégué titulaire : Monsieur DUMELIE ; Délégué suppléant : M. PENISSON.

83-102 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE TECHNIQUE LE CORBUSIER.
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du Conseil d'Administration du Lycée Technique Le Corbusier.
Délégué Titulaire : M. MONZAUGE ; Délégué suppléant : M. TAMET.



Pour le Préfet Commissaire de la République du
département de la Seine-Saint-Denis et par délégation,
Le Directeur de l'Administration Communale

83 086

S. LAPIERRE
S. LAPIERRE

83-103 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.E.S. JEAN MOULIN.
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du
Conseil d'Administration du C.E.S. Jean Moulin.
- Délégué titulaire : M. MONZAUGE ; M. DESPLANQUES, délégué suppléant.

83-104 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.E.S. GABRIEL PERI.
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du
Conseil d'Administration du C.E.S. Gabriel Péri.
- Délégué titulaire : M. PEJOUX ; Délégué suppléant : M. TAMET.

83-105 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.E.S. DIDEROT. DESIGNATION DES DELEGUES DU
CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du
Conseil d'Administration du C.E.S. DIDEROT.
Délégué titulaire : M. SIZAIRE ; Délégué suppléant : M. KAHN.

83-106 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.E.I. C.E.C. D'ALEMBERT.
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du
Conseil d'Administration du C.E.I. - C.E.C. D'ALEMBERT.
- Délégué titulaire : M. SIZAIRE ; Délégué suppléant : Mme DER-LOUGHIAN.

83-107 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.E.T. J-P TIMBAUD. DESIGNATION DES DELEGUES
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du
Conseil d'Administration du C.E.T. J-P Timbaud :
Délégué titulaire : M. TAYSSE ; Délégué suppléant : M. HENNEBELLE.

83-108 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMITES DE PARENTS.
Question annulée.

83-109 CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES.
COMMISSION DE TRAVAUX, VOIRIE, CIRCULATION, AFFAIRES ECONOMIQUES.

Article 1.- Crée une commission de travaux, voirie, circulation, affaires
Economiques.

Article 2.- Fixe à 15 le nombre de conseillers municipaux constituant cette
commission.

Article 3.- Désigne les conseillers municipaux suivants pour y participer :
- MM. DEL-MONTE, PENISSON, ZOMER, MATHIEU, HUZARD, Mme VERGÉ, MM. PEJOUX,
KAHN, DESPLANQUES, BELTRAN, FARGES, MALETRAS, LATTAUD, VIDAL, LABOIS.

83-110 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE LA BANLIEUE DE PARIS POUR LE GAZ.
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du
Syndicat Intercommunal des Communes de la Banlieue de Paris pour le Gaz :
- M. ZOMER, Délégué titulaire ; - M. PEJOUX, Délégué Suppléant.

83-111 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE LA BANLIEUE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Syndicat Intercommunal des Communes de la
Banlieue de Paris pour l'Electricité :
- M. HUZARD et M. DESPLANQUES.

83-112 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE LA BANLIEUE DE PARIS POUR LES EAUX.
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal pour faire partie du Syndicat
Intercommunal des Communes de la Banlieue de Paris pour les eaux :
MM. BERTHEUIL et FARGES.

83-113 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BOURSE DU TRAVAIL.
DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Est désigné comme délégué du Conseil Municipal pour faire partie du Conseil d'Administration de la Bourse du Travail :
- M. PENISSON.

83-114 COMMISSION REAGIR. (Réagir par des Enquêtes sur les accidents graves et les initiatives pour y remédier).

Article Unique.- Désigne Monsieur HUZARD Adrien, Conseiller Municipal, pour représenter la Ville au sein de la Commission d'enquête pour les accidents survenant sur le territoire communal.

83-115 COMMISSION DES MARCHES FORAINS. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal pour faire partie de la Commission des marchés forains :
- MM. FARGES, PENISSON, Mme LESAGE, MM. BERTHEUIL, HUZARD, TAILLADE, MALETRAS, LATTAUD, VIDAL, REBOUX.

83-116 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE LOCAL DE L'EMPLOI

Article Unique.- Sont désignés pour représenter le Conseil Municipal au Comité Local de l'Emploi :
- MM. DEL-MONTE, PENISSON, TAYSSE, MATHIEU, BOYER.
Ce Comité siégeant sous la présidence du Maire.

83-117 CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES. COMMISSION JEUNESSE ET FORMATION PROFESSIONNELLE, SPORTS.

Article 1.- Crée une commission de la Jeunesse et de la Formation Professionnelle et des Sports.
Cette commission est présidée de droit par le Maire.

Article 2.- Fixe à 13 le nombre de conseillers municipaux constituant cette commission.

Article 3.- Désigne les conseillers municipaux suivants pour y participer :
M. TAYSSE, Vice-Président ; M. MONZAUGE, Mme GALIAY, MM. PENISSON, ZOMER, ROS, Mme MARTY, M. KAHN, Mme ROUGIER, M. TAMET, Melle MARTIN, MM. MIGNOT, REBOUX.

83-118 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE.
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du Conseil d'Administration de l'Office Municipal de la Jeunesse :
M. MONZAUGE ; Melle MARTIN.
Le Maire étant membre de droit.

83-119 OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS. DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Est désigné comme délégué du Conseil Municipal, pour faire partie de l'Office Municipal des Sports :
- M. ZOMER.

83-120 CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du Club Municipal d'AUBERVILLIERS :
- M. ZOMER ; Mme MARTY.

83-121 CREATION DES COMMISSIONS PERMANENTES. COMMISSION DE LA CULTURE.

Article 1.- Crée une commission de la Culture.
Cette commission est présidée de droit par le Maire.

Article 2.- Fixe à 10 le nombre de conseillers municipaux constituant cette commission.

Article 3.- Désigne les conseillers Municipaux suivants pour y participer :
...



Pour le Préfet Commissaire de la République du
Département de la Seine-Saint-Denis et par délégation,
Le Directeur de l'Administration Communale Pi
83 087

Stapuz

M. DUMELIE, Vice-Président ; MM. RALITE, COMBES, PEJOUX, TAILLADE, GRUMET, RAILLARD, Mme ROUGIER, MM. CARTIGNY, REBOUX.

83-122 CENTRE CULTUREL COMMUNAL. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du Centre Culturel Communal :

- MM. DUMELIE, PEJOUX, RAILLARD.

83-123 COMITE CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHEQUE. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du Comité consultatif de la Bibliothèque :

- MM. SIZAIRE, DUMELIE, HUZARD.

83-124 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL.

Sont désignés comme délégués du Conseil Municipal, pour faire partie du Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal du Conservatoire de Musique :

Titulaires :

M. RALITE
M. DUMELIE
M. TAILLADE
Mme MARTY

Suppléants :

M. PEJOUX
M. PENISSON
M. GRUMET
M. DURAND

83-125 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU T.S.F. 93.

Est désigné comme représentant du Conseil Municipal à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de T.S.F. 93.

- M. COMBES.

83-126 ATTRIBUTIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL. (ART. L 122-20 du Code des Communes).

Article 1.- Décide de donner à Monsieur le Maire, délégation pour l'intégralité des attributions définies dans l'article L 122-20 du Code des Communes et ce pour la durée de son mandat, à savoir :

- 1°) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2°) de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3°) de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget lorsqu'il s'agit d'emprunts contractés auprès des organismes mentionnés au 1° de l'article L 121-38, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 5°) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6°) de passer les contrats d'assurances ;
- 7°) de créer mes régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

...

- 8°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 9°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 10°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 F ;
 11°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 12°) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
 13°) de décider de la création de classes dans les Etablissements d'Enseignement ;
 14°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 15°) d'exercer au nom de la Commune le droit de préemption à l'intérieur des zones d'aménagement différé ou de la zone d'intervention foncière.

Article 2.- Autorise Monsieur le Maire à déléguer une partie des attributions énumérées ci-dessus à un ou plusieurs de ses adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal.

Article 3.- En cas d'empêchement du Maire, la délégation qui lui est présentement consentie par le Conseil Municipal, sera exercée par un adjoint dans l'ordre des nominations et à défaut d'adjoints, par un Conseiller Municipal désigné par le Conseil, sinon pris dans l'ordre du tableau.

83-127 REQUISITION D'UTILITE PUBLIQUE SUR LA PARCELLE V 33.

Article 1er.- Sollicite une nouvelle déclaration d'utilité publique pour la parcelle V 33 dont la destination sera la suivante :

- Elargissement de la rue de la Goutte d'Or ;
- Assiette partielle de logements ;
- Assiette partielle de tennis.

Article 2.- Demande la modification corrélative du périmètre de la réserve C 16.

83-128 Z.A.C. "Commune de Paris". ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SIS 23, RUE DE LA COMMUNE DE PARIS APPARTENANT AUX CONSORTS POISSON.

Article 1.- Décide d'acquérir l'immeuble sis 23, rue de la Commune de Paris à Aubervilliers, appartenant aux Consorts POISSON au prix de 987 140 F.

Article 2.- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maîtres SAINTVILLE et GRASSET et à ordonnancer les frais d'acte.

83-129 INDEMNITE DE FONCTIONS AUX MAIRE ET ADJOINTS, A COMPTER DU 13 MARS 1983.

Article 1.- L'indemnité de fonctions allouée aux Maire et Adjointes sera calculée sur les bases suivantes :

1) Indemnité du Maire :

Indice brut 562, majoré 465 plus une majoration de 15 % au titre de chef Lieu de Canton calculée sur l'indice brut 502, majoré 422 soit au total : 9 733,03 F.

2) Indemnité des Adjointes :

40 % de l'indemnité du Maire plus une majoration de 15 % sur l'indice brut 502, majoré 422 soit au total : 4 592,99 F.

Article 2.- L'indemnité de fonctions sera répartie entre 13 des 14 Adjointes élus de la manière suivante :

- M. SIVY : 1 1/2 indemnité soit 7 388,99 F
- M. DEL MONTE : 1 1/2 indemnité soit 7 388,99 F
- Mme CATHALIFAUD : 1 indemnité soit : 4 592,93 F
- M. SIZAIRE : " " "
- Mme CARON : " " "
- M. PENISSON : " " "
- M. TAYSSÉ : " " "
- M. MONZAUGE : " " "
- M. DUMELIE : " " "



Pour le Préfet, Commissaire de la République du
Département de la Seine-Saint-Denis et par délégation,
Directeur de l'Administration Communale

S. LAPIED 83 088
S. LAPIED

- Mme GALIAY : l'indemnité soit : 4 592,93 F
- M. COMBES : " " "
- M. ZOMER : " " "
- Mme LESAGE : " " "

83-130 Z.A.C. "COMMUNE DE PARIS".

- APPROBATION DE LA CONVENTION DE CONCESSION A LA SOEDAT 93
- APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES TYPE POUR LA CONCESSION D'AMENAGEMENT
- APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS.

Article 1.- Approuve la convention de concession à la SOEDAT 93 de l'opération d'aménagement concerté "Commune de Paris", et autorise M. le Maire à la signer.

Article 2.- Approuve le cahier des charges type pour la concession d'aménagement et autorise M. le Maire à le signer.

Article 3.- Approuve le cahier des charges de cession de terrains.

83-131 DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LES RELATIONS INTERNATIONALES.

Article Unique.- Désigne Monsieur Adrien HUZARD, Conseiller Municipal, pour s'occuper des relations internationales de la Commune.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 10.